

**Avis d'Appel d'Offres  
AO DME 007/2026**

**Conception, fourniture, installation et mise en service d'un système de stockage d'énergie (BESS) ou Energy Storage as a Service (ESaaS) sur le réseau SNIM-Zouerate**

## 1. Introduction

Les deux centrales solaires photovoltaïques de la SNIM (15MW au total) subissent actuellement une limitation d'exploitation forcée afin de préserver la stabilité du réseau. En effet, l'intermittence liée aux variations rapides de l'ensoleillement (pouvant passer de 900 W/m<sup>2</sup> à environ 200-300 W/m<sup>2</sup> en quelques minutes, ce qui se traduit par une baisse rapide de puissance de l'ordre de 7 à 8 MW) génère des fluctuations que les groupes diesel ne peuvent absorber sans réserve de puissance disponible. Cette contrainte expose le système au risque continu de déclenchement.

L'intégration d'un système de stockage d'énergie par batteries (BESS) devient alors indispensable pour assurer la continuité d'exploitation.

Ainsi, la SNIM estime le déficit annuel de production PV à environ 7 000 MWh/an, résultant principalement des limitations d'injection précitées.

Ce manque à gagner a également un impact environnemental. En effet, le bilan de gaz à effet de serre de la SNIM révèle un tonnage important d'émissions évitées non réalisés

## 2. Consistance du projet

Le projet consiste à mettre en place une solution de stockage d'énergie par batteries (BESS) selon l'une des options suivantes, au choix de la SNIM :

- **Option A (de base)** : Acquisition et projet "Clé en main" (EPC) au frais de la SNIM.
- **Option B (Variante)** : C'est une forme selon laquelle le prestataire concevra, construira, possèdera, exploitera et entretiendra un BESS et vendra à la SNIM le stockage d'énergie en tant que service (Energy Storage as a Service : ESaaS) pendant toute la durée de vie de celui-ci.

L'étendue du projet couvrira, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Analyse technico-économique comparative
- Études et Ingénierie
- Fourniture et Installation du Système BESS
- Raccordement avec le réseau existant et travaux électriques
- Gestion et Supervision
- Travaux Connexes

**NB :** Il est à noter qu'à défaut d'avoir les deux options, le soumissionnaire pourra répondre sur l'une ou l'autre

### 3. Financement

Option A : Le projet est financé sur fonds propres de la **SNIM**.

Option B : Le projet est financé par le prestataire et la SNIM payera la location.

### 4. Conditions de recevabilité des offres

Pour être recevables, les offres des entreprises ou groupements intéressés devront satisfaire à l'ensemble des critères ci-après.

Le non-respect de l'un de ces critères entraînera le **rejet de l'offre**.

#### a- Capacité financière

- Fournir les bilans certifiés des trois (3) dernières années : 2023, 2024 et 2025
- Justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 50.000.000 USD sur la même période.

#### b- Preuve de partenariat avec l'éditeur

- Fournir les attestations de partenariat délivrées par le fabricant pour les différentes composantes du BESS :
  - Les batteries
  - Le PCS
  - L'EMS
  - Le transformateur BT/HTA
  - Les cellules de raccordement avec le réseau existant.
  - Le transformateur auxiliaire
  - Le chargeur de batteries pour auxiliaires

#### c- Références techniques

Le Soumissionnaire devra justifier d'au moins deux références similaires portant sur l'intégration de systèmes BESS dans des réseaux hybrides (Diesel/Energies

Renouvelables EnR), qu'ils soient en mode isolé ou interconnecté, ainsi que d'une expérience avérée en systèmes de contrôle-commande et de supervision SCADA.

La référence ne sera recevable que si la valeur du projet concerné est supérieure à 5.000.000 USD.

Chaque attestation de référence devra préciser :

- L'ordre de grandeur du projet et les puissances en jeu
- Le montant du marché
- L'année de réalisation et les durées d'exécution
- Le nom, la qualité du signataire et son appréciation

La SNIM se réserve le droit de procéder à des visites des sites de référence. Le soumissionnaire s'engage à faciliter ces visites.

#### **d- Groupements**

- Les groupements devront fournir, en plus des pièces exigées ci-dessus, l'original ou une copie certifiée conforme de la convention constitutive du groupement. Cette convention doit être notariée.
- Les chiffres d'affaires et références pourront être cumulés, sous réserve que le mandataire du groupement justifie, à lui seul :
  - D'au moins 40 % du chiffre d'affaires exigé
  - D'au moins une (1) référence similaire d'un montant minimum de 2.000.000 USD.

## **5. Manifestation d'intérêt**

Tout candidat souhaitant participer au futur appel d'offres devra :

- Manifester son intérêt en envoyant une demande écrite à l'adresse suivante : [emmah-jeih@snim.com](mailto:emmah-jeih@snim.com), en mettant en copie : [mb.meguett@snim.com](mailto:mb.meguett@snim.com).
- Accompagner sa demande par la preuve du versement d'un montant non remboursable de **2.000 USD** (ou équivalent), correspondant à l'achat du DAO, sur l'un des comptes de la SNIM ci-après :

#### **Société Générale de Paris (France)**

- |  |                    |
|--|--------------------|
| ⇒ Banque : 30003                           | - Agence : 04980   |
| ⇒ N° compte : 00028013344                  | - Clé : 28         |
| ⇒ IBAN : FR76 3000 3049 8000 0280 1334 428 | - SWIFT : SOGEFRPP |

**Banque Mauritanienne pour le Commerce International (Mauritanie)**

⇒ N° Compte : 158407150109 - SWIFT : BMCIMRMR

**c- Soumettre à la SNIM sa manifestation d'intérêt **au plus tard le 17/02/2026 à 15H30 GMT.****

Seuls les candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis seront consultés dans le cadre de cet appel d'offres, lequel sera lancé via la plateforme **ARIBA** de la SNIM **à l'issue de la clôture du délai de manifestation d'intérêt.**